

**À COMPLÉTER (EN CAPITALES D'IMPRIMERIE ET LISIBLEMENT), DATER ET SIGNER
ET À RETOURNER AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES À :**

**FRANCE TÉLÉ NUMÉRIQUE – FONDS D'AIDE
CEDEX 4400
99440 PARIS CONCOURS**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'AIDE À LA RÉCEPTION
EN ZONE NON COUVERTE PAR LA TNT**

Je soussigné(e) : Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Certifie sur l'honneur les points suivants :

- Avant le passage de ma région à la télévision tout numérique, je recevais, à l'aide d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure, en mode analogique, au maximum les 6 chaînes nationales et, éventuellement, une chaîne locale. Vous pouvez aussi bénéficier d'une aide si vous recevez les 6 chaînes analogiques via une parabole orientée vers le satellite AB3 et les programmes régionaux de France 3 par une antenne râteau. J'atteste que je n'avais pas de réception satellite numérique (parabole/décodeur) ni d'abonnement à la télévision par câble, par ADSL ou par fibre optique avant la date de la facture ci-jointe.
- J'ai été dans l'obligation de m'équiper d'un mode de réception numérique alternatif à l'antenne râteau ou à l'antenne intérieure (installation d'un mode de réception satellite numérique, câble, ADSL, fibre optique) afin de continuer à recevoir la télévision et d'accéder aux programmes de la télévision numérique.
- En cas d'acquisition d'un mode de réception satellite numérique, je m'engage à conserver mon ancienne antenne râteau pour une durée de 3 mois dans l'éventualité d'un contrôle.

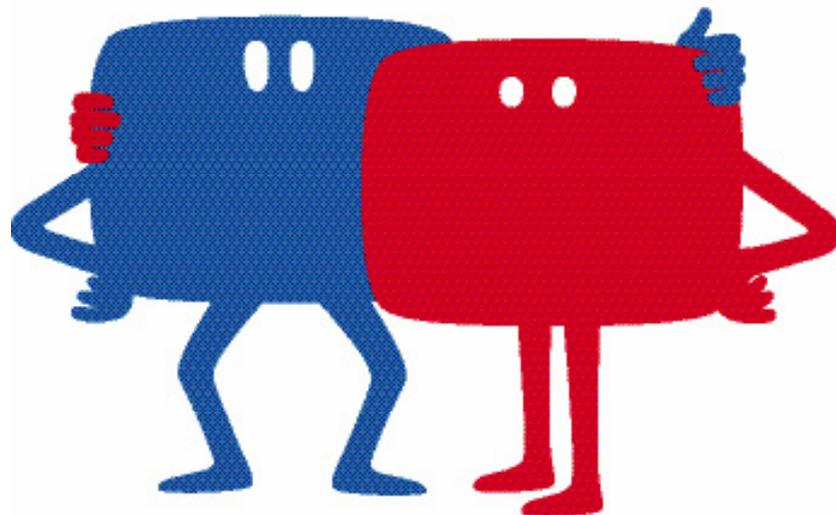
En conséquence, je demande à bénéficier de l'aide à la réception afin de continuer à recevoir la télévision après le passage à la télé tout numérique.

Fait à

Le
JJ / MM / AA

Signature





FORMULAIRE DE DEMANDE DE **L'AIDE À LA RÉCEPTION** EN ZONE NON COUVERTE PAR LA TNT

Principe de l'aide à la réception

Vous pouvez bénéficier d'une aide à la réception d'un montant maximal de **250 € TTC** (c'est-à-dire à hauteur du montant réel de la dépense et plafonnée à 250 € TTC) pour l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à votre antenne râteau ou votre antenne intérieure :

- installation d'une réception par satellite, souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique, à une offre ADSL ou à la fibre optique.

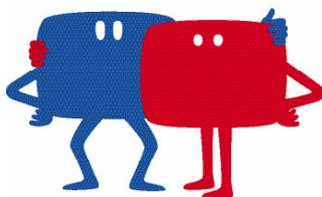
Les dossiers sont instruits après examen complet des éléments fournis par le CSA.

Pour plus d'informations, appelez le 0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)
ou connectez-vous sur www.tousaunumerique.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'AIDE À LA RÉCEPTION EN ZONE NON COUVERTE PAR LA TNT

Formulaire relatif au fonds d'aide à la continuité de la réception des programmes de télévision après l'extinction de leur diffusion en mode analogique (en application de l'article 102 deuxième alinéa de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée).



CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE À LA RÉCEPTION

Vérifiez que vous correspondez aux critères d'éligibilité en cochant chacune des cases ci-dessous.

- La demande concerne un seul poste de télévision de votre résidence principale.
- Vous habitez en zone non couverte par la TNT. Pour savoir si vous résidez dans une zone couverte ou non par la TNT, appelez le 0970 818 818 ou connectez-vous sur www.tousaunumerique.fr
- Avant de vous équiper, vous receviez au maximum les 6 chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5/Arte, M6) et, éventuellement, une chaîne locale par une antenne râteau ou une antenne intérieure.
- Vous pouvez aussi bénéficier d'une aide si vous recevez les 6 chaînes analogiques via une parabole orientée vers le satellite AB3 et les programmes régionaux de France 3 par une antenne râteau.
- Pour continuer à recevoir la télévision après le passage à la télévision numérique, vous avez dû faire l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à votre antenne râteau ou votre antenne intérieure (installation d'une réception par satellite, souscription à un abonnement au câble, au satellite numérique, à une offre ADSL ou à la fibre optique).
- Vous disposez d'une facture acquittée attestant votre dépense pour les travaux ou abonnements mentionnés ci-dessus, pour accéder à la télévision numérique (**NB** : cette facture doit impérativement être postérieure au 1^{er} mars 2009).
- C'est votre première demande car cette aide ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer et par logement.
- Votre demande d'aide est impérativement envoyée au plus tard 6 mois après l'arrêt de la diffusion analogique dans votre région (le cachet de La Poste faisant foi).
- Les cartes définitives du plan de passage de votre région ont été publiées par le CSA. Pour connaître les dates de publication de ces cartes, appelez le 0970 818 818 ou connectez-vous sur www.tousaunumerique.fr.

Pour rappel, cette aide à la réception est accordée sans conditions de ressources.

Il ne peut être déposé qu'une seule demande d'aide à la réception par foyer et par logement.

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. France Télé Numérique se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des critères d'attribution de l'aide.

SI VOUS REMPLISSEZ L'ENSEMBLE DES CONDITIONS, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE L'AIDE À LA RÉCEPTION

Afin de nous permettre de traiter votre dossier, merci de bien vouloir nous retourner le formulaire correspondant à votre demande (exemple : ce formulaire d'aide à la réception pour toute demande de l'aide à la réception d'un montant maximal de 250 € TTC).

ENVOYEZ LE FORMULAIRE AU DOS DÉCOUPÉ, COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- La copie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu (année 2010) pour attester de votre résidence principale.
- L'original de la facture acquittée, mentionnant la date et le(s) montant(s) de vos achats ou travaux, entourés par vos soins (pensez à conserver une copie ou un duplicata pour vos dossiers de garantie) et/ou une copie du contrat d'abonnement.
Rappel : les factures ainsi que les contrats doivent impérativement être postérieurs au 1^{er} mars 2009.
- Si vous dépendez d'une antenne réseau collective (**immeuble, lotissement de maisons, collectivités, etc.**) : la copie de votre relevé de charges indiquant de façon claire et distincte la quote-part des travaux liés à l'adaptation de l'antenne collective pour le passage à la télé tout numérique.
- Un RIB.
- Un justificatif de domicile (facture EDF...) en cas de déménagement depuis votre dernier avis d'imposition sur le revenu.

NB : il est important de vérifier la cohérence de votre nom ainsi que de votre adresse sur toutes les pièces justificatives à fournir.

Envoyez le dossier complet au plus tard 6 mois après le passage de votre région à la télévision tout numérique (le cachet de La Poste faisant foi) à :

**FRANCE TÉLÉ NUMÉRIQUE – FONDS D'AIDE
CEDEX 4400
99440 PARIS CONCOURS**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU FORMULAIRE ERRONÉ SERA RETOURNÉ.

Après acceptation de votre dossier, vous recevrez une somme maximale de 250 € TTC correspondant au(x) montant(s) du ou des achat(s) ou travaux que vous aurez entouré(s) sur votre facture.

La durée de traitement du dossier sera de six semaines à compter de la réception de votre dossier dûment complété, conforme aux pièces demandées, daté et signé.

TOUT DOSSIER ADRESSÉ AVANT LA PUBLICATION DES CARTES DÉFINITIVES DU PLAN DE PASSAGE PAR LE CSA SERA MIS EN ATTENTE.

Les informations recueillies au moyen des formulaires de demande d'aide font l'objet d'un traitement informatique destiné à s'assurer que vous remplissez les critères d'attribution de l'aide. Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ces données. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courrier au service juridique de France Télé Numérique, 39, rue Fessart, 92100 Boulogne-Billancourt, en justifiant de votre identité.

